

# COMPTE RENDU

## COMMUNE DE CALVIGNAC

Le Conseil Municipal de la commune de Calvignac s'est réuni en séance ordinaire le 22 septembre 2020 à 21 heures, sous la présidence de Monsieur BURG Didier, Maire, à la salle du conseil de Calvignac.

Date de la convocation : le 16 septembre 2020

### **PRESENTS : 11**

Cédric BENECH, Danielle BENIZE, Jérôme BRILL, Didier BURG, Philippe FOUILLADE, Laurent GARY, Alix HAUVETTE, Cécile LARGENTIE, Luc LEMERER, Manon MAGNE, Sylvie MARLAS

**EXCUSE(S) avec représentation : 0**

**ABSENT(S) : 0**

**VOTANTS = 11**

**A été nommée secrétaire de séance : Danielle BENIZE, mission qu'elle a acceptée.**

Monsieur le Maire met à **l'approbation le procès-verbal de la séance précédente,**  
Par **11 voix** pour, le procès-verbal est adopté.

Le conseil municipal procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour en séance publique ; sachant que le débat est contradictoire :

- ✓ Cimetière
- ✓ Adhésion SDAIL
- ✓ FDEL
- ✓ Délibération participation repas scolaire
- ✓ Projet Bâtiment Communal
- ✓ Salle des Fêtes
- ✓ Mise en place d'une solution pour la propreté du village (excrément chiens), par arrêté
- ✓ Patrimoine vernaculaire
- ✓ Site internet et Journal
- ✓ Compte rendu de réunions externes
  
- ✓ Questions diverses

~ ~ ~ ~ ~

## **Cimetière ~ Devis Coupe Arbre (DELIBERATION CM22092020\_01)**

Monsieur le Maire propose à l'étude le devis de la société VIVEN Jérôme, d'un montant de 456,00 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité d'accepter ce devis de 456,00 € auprès de la société VIVEN Jérôme.

~ ~ ~ ~ ~

## **Cimetière ~ Reprise de Concessions (DELIBERATION CM22092020\_02)**

Après s'être rendu récemment sur site, Monsieur le Maire propose de refaire le plan du cimetière. Le plan actuel étant erroné. Ce qui permettra une délimitation de chaque future concession. Monsieur le Maire expose également la nécessité de reprise de concessions laissées à l'abandon, dont la durée est largement dépassée.

Après débat, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

- 1) Monsieur Didier BURG, Maire, se chargera du nouveau plan du cimetière,
- 2) la reprise de concessions avec l'application du protocole en vigueur à cette opération.

~ ~ ~ ~ ~

## **Cimetière ~ Colombarium & Jardin du Souvenir**

Prévoir la demande de devis auprès des entreprises spécialisées pour la réalisation d'un colombarium et la réalisation du jardin du souvenir.

~ ~ ~ ~ ~

## **Cimetière ~ Tarif des concessions**

Il est proposé de se renseigner sur les tarifs des concessions de communes similaires à Calvignac.

~ ~ ~ ~ ~

## **Adhésion au SDAIL**

La cotisation du SDAIL étant une cotisation à l'année, qui ne peut être proratisée. LE CONSEIL MUNICIPAL décide de n'y adhérer qu'à partir du 01/01/2021 pour l'année 2021. Le montant de cette cotisation sera alors de 312 € (1€/habitant/ DGF). Une délibération sera proposée afin d'acter cette adhésion au conseil municipal qui se tiendra au mois de décembre 2020.

~ ~ ~ ~ ~

## **Adhésion au groupement d'achat FDEL (DELIBERATION CM22092020\_03)**

Fédération Départementale d'Energies du Lot

Monsieur Le Maire propose l'adhésion au regroupement d'achat en rapport à l'offre reçue de la FDEL.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité d'adopter cette proposition au regroupement d'achat.

~ ~ ~ ~ ~

## **Participation financière cantine – Année scolaire 2020/2021 Ecole de Limogne, Ecole de Cajarc et Ecole de Tour de Faure (DELIBERATION CM22092020\_04)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de Limogne concernant la demande de participation de notre commune aux repas de cantine scolaire pour la période 2020/2021.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité d'accepter de verser pour la cantine des écoles de Limogne, Cajarc et Tour de Faure une subvention égale à 0,50 € **par repas** pour les enfants de Calvignac scolarisés dans ces établissements.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

~ ~ ~ ~ ~

## **Projet Local communal**

Le permis de construire déjà accepté sera annulé, et, redéposé pour diverses modifications.

~ ~ ~ ~ ~

## **Salle des Fêtes (DELIBERATION CM22092020\_05)**

Monsieur Le Maire propose qu'un Elu se propose afin de gérer la remise des clefs de la salle des fêtes ainsi que l'inventaire des tables, chaises et couverts de celle-ci.

Personne ne désirant accepter cette mission.

Il est décidé d'essayer de tenir un cahier d'inventaire lors de chaque remise et restitution des clefs de la salle des fêtes.

~ ~ ~ ~ ~

## **Mise en place d'une solution pour la propreté du village (DELIBERATION CM22092020\_06)**

Suite à de nombreuses plaintes des villageois auprès de la Mairie en ce qui concerne les excréments des chiens en liberté dans le bourg, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Rédiger un mot qui sera déposé dans les boîtes aux lettres de chaque administré, afin de sensibiliser chacun.

~ ~ ~ ~ ~

### **Patrimoine vernaculaire**

Monsieur Le Maire relit le courrier du Grand Figeac relatif aux subventions des travaux de patrimoine. Monsieur Le Maire propose la réfection du toit du lavoir ou sa réparation selon les possibilités de financement.

~ ~ ~ ~ ~

### **Site et Journal**

Après discussion, LE CONSEIL MUNICIPAL décide éventuellement de faire un journal d'ici la fin de l'année.

~ ~ ~ ~ ~

### **Compte rendu de réunions externes**

Chaque Elu Délégué expose à son tour son expérience lors des réunions en externes :

- Didier BURG : Grand Figeac (Election du Bureau), Office du Tourisme (Election du Conseil d'Administration), PETR,
- Luc LE MERER : FDEL (Elections),
- Philippe FOUILLADE : Parc (Elections), Géoparc (20 communes font parties de Géoparc et possèdent donc chacune des territoires dépendant du Géoparc),
- Danielle BENIZE : CAUE (Elections), SESEL (Elections).

~ ~ ~ ~ ~

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Embellissement du village :**

Par les fleurs et/ou plantes (buis, ...) : Il est proposé de rédiger un mot afin de faire une réunion pour l'organisation de cette action.

### **Le Parc propose des plaques et des totems :**

Le Parc propose l'installation de plaques et d'un totem au Rocher de la Baume. Le Géoparc de la tranchée sera relié au Rocher de la Baume pour un circuit pédestre.

Une participation de la part de la commune d'un montant de 650 € est demandée. Il faut également prévoir un socle béton pour l'installation du totem.

### **Un Recensement est prévu en 2021 :**

Danielle BÉNIZÉ en sera la référente.

### **Permanence à la Mairie :**

Monsieur Le Maire propose de tenir une permanence de 18 h 00 à 19 h 00, tous les mercredis, afin d'accueillir et de répondre aux questions des Conseillers.

### **Sécurité routière :**

Un radar pédagogique va être installé dans le bourg ainsi qu'au Communal, afin d'évaluer les besoins en sécurité routière.

### **Chemin de randonnée :**

Suite à la réunion avec l'association des pierres, des chemins de randonnées seront à définir, à référencer, à nettoyer, sachant qu'il y a déjà un chemin qui mène au Grès et qui fait 4 km.

Revoir également à ouvrir le chemin des eaux dormantes.

### **Chemins :**

Suite aux dernières fortes pluies, le CONSEIL MUNICIPAL réfléchit à une solution afin de remédier au problème des chemins.

Philippe FOUILLADE a proposé un devis pour des caniveaux.

Laurent GARY propose des glissières de sécurité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 56.**